

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil municipal de la Ville d'Annecy, samedi 4 juillet, à 16h

L'installation du Conseil municipal de la Ville d'Annecy se déroulera samedi 4 juillet à partir de 16h à Cap Périaz.

Cette première séance sera également retransmise en direct sur le site de la Ville www.annecy.fr

Les médiateurs de tranquillité reviennent dans les quartiers

Expérimentée l'été dernier dans deux quartiers de la ville, la présence de médiateurs de tranquillité est renouvelée cette année, sur toute la commune.

En 2019, trois médiateurs de tranquillité ont assuré une présence de proximité dans les quartiers de Novel-Teppes et Vallon-Renoir. Destinée à créer du lien avec les habitants et à prévenir les incivilités, cette expérimentation a porté ses fruits. Un bilan positif de cette action a conforté la Ville dans sa volonté de poursuivre cette démarche et de la faire évoluer.

A partir de mi-juillet, une équipe de médiateurs, conduite par un chef d'équipe, assurera régulièrement des présences sur l'ensemble du territoire, du mardi au samedi, en fin de journée et en soirée, tout au long de l'année, selon un planning adapté entre périodes scolaires et vacances.

Le rôle des médiateurs est avant tout de régler les conflits ou les situations de tension, d'établir le dialogue avec les habitants, les institutions et les acteurs locaux (MJC, éducateurs, bailleurs sociaux, par ailleurs partenaires), et de signaler toute situation qui nécessiterait un suivi ou l'intervention d'une autre instance.

Identifiés Ville d'Annecy, ces médiateurs, agents municipaux, sont à la disposition de tous les Annéciens rencontrant des difficultés dans leur quartier. Il est aussi possible de contacter le chef d'équipe au 06 68 22 37 50, si la situation le nécessite.

Cette action bénéficie d'un co-financement de la Préfecture (dans le cadre du fond ministériel de prévention de la délinquance).

ERRATUM

Des ateliers « parents-enfants » cet été au centre horticole

Une erreur s'est glissée dans le numéro de téléphone mentionné pour les inscriptions aux ateliers « parents/enfants » du centre horticole.

Pour s'inscrire, contactez le **04 50 88 38 35** ou centrehorticole@annecy.fr

Accueil au Musée-Château au mois de juillet

- ouverture tout public tous les jours sauf le mardi de 10h30 à 13h et de 14h à 18h,
- ouverture aux scolaires et périscolaires la semaine sur rendez-vous, sur réservation (reservation.animations@annecy.fr),
- le nombre de visiteurs accueillis est limité à 100,
- **Tarif exceptionnel de 3€ (et non 2€ comme indiqué dans un précédent communiqué)**